



On observe, on écoute, on agit

# La 39e Conférence Mondiale de l'AMGE

CAMBODGE 2026

## NOMINATIONS POUR LE CONSEIL MONDIAL

Livret d'information pour les  
Organisations membres

DÉCEMBRE 2025

# SOMMAIRE

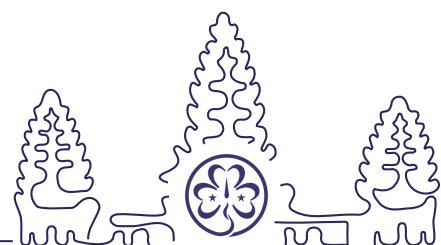
## INTRODUCTION

### PARTIE A : INFORMATIONS SUR LE CONSEIL MONDIAL

- À propos du Conseil mondial
- Principes de gouvernance de l'AMGE
- Mission et responsabilités du Conseil mondial
- Fiche de poste des membre du Conseil mondial
- Attentes des membres du Conseil mondial
- Façons de travailler
- Impact de l'examen du dispositif de gouvernance
- Informations complémentaires

### PARTIE B : INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION

- Membres sortantes du Conseil mondial
- Membres actuelles du Conseil mondial
- Qualifications requises pour les membres du Conseil mondial
- Cartographie des compétences et de l'expérience des membres actuelles du Conseil mondial
- Pratique du leadership
- Description du processus de nomination
- Conseils pour remplir le formulaire de candidature



# INTRODUCTION

## De la Présidente du Conseil Mondial et de la Directrice Générale

Le Conseil mondial joue un rôle crucial pour guider l'AMGE face aux opportunités et aux défis d'un monde en constante évolution. En tant qu'organe directeur suprême de l'organisation, le Conseil mondial contribue à définir notre vision à long terme, garantit la transparence et renforce les systèmes qui permettent à notre Mouvement de soutenir et d'autonomiser les filles et les jeunes femmes du monde entier.

Alors que nous nous préparons à l'élection des nouvelles membres du Conseil mondial lors de la 39<sup>ème</sup> Conférence mondiale, nous invitons les Organisations membres à proposer des candidates qui incarnent les valeurs, l'expérience et les compétences dont notre Conseil a besoin en ce moment.

L'AMGE s'engage à renforcer continuellement son mode de fonctionnement, en veillant à ce que ses structures de gouvernance restent alignées sur son orientation stratégique. Au cours de l'année écoulée, le Conseil mondial a évalué les besoins organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de sa Stratégie 2024-2029. Dans ce cadre, le Conseil a identifié deux domaines clés d'une importance capitale : **(1) la gestion financière, la comptabilité et/ou la gestion des risques**, et **(2) la mobilisation des ressources (notamment la collecte de fonds)**. Le Conseil mondial étudie une proposition visant à moderniser le processus électoral afin que les candidates possédant ces deux compétences prioritaires puissent être élues directement par le biais de viviers désignés. En complément, des compétences, expérience et expertise prioritaires ont été identifiées dans les domaines suivants : **Stratégie et gouvernance ; Bénévolat ; Programmes, apprentissage et développement du leadership ; et Communication stratégique**.

Les membres nouvellement élues au Conseil rejoindront les cinq Présidentes régionales et les six membres du Conseil mondial élues en 2023, et formeront ensemble un Conseil fort et cohérent qui reflétera les compétences et l'expérience requises pour diriger notre Mouvement.

Tout ce que nous entreprenons doit contribuer à la réalisation de Boussole 2032. Alors que nous construisons une Equipe mondiale plus unie, en matière de gouvernance, de bénévoles et de personnel, nous recherchons des membres du Conseil capables d'apporter l'expertise, le point de vue et l'expérience nécessaires pour atteindre nos objectifs stratégiques et fournir les services appréciés de nos Organisations membres.

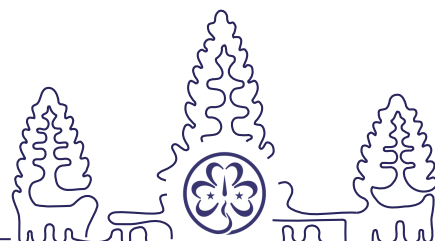
Ce cycle de nominations est une étape clé pour faire progresser l'Objectif 3 de la Stratégie 2024-2029 de l'AMGE, renforcer notre gouvernance et garantir que chaque élément de l'AMGE travaille en harmonie et dans une direction commune.

Nous invitons les Organisations membres à participer activement à ce processus de nomination en identifiant et en proposant des candidates qui incarnent l'expérience, le professionnalisme et l'engagement nécessaires à la réalisation de notre mission. Ainsi, nous pourrions **construire ensemble un Conseil mondial fort et efficace**, à l'image de la force, de la diversité et de l'ambition de notre communauté mondiale, et prêt à agir avec conviction pour un avenir où chaque fille et jeune femme puisse s'épanouir.

Bien à vous, dans le cadre du Guidisme et du Scoutisme féminin,

Candela Gonzalez  
Présidente du Conseil mondial

Nadine El Achy  
Directrice générale



# INTRODUCTION

## De la Présidente du Comité des Nominations

Siéger au Conseil mondial de l'AMGE représente une occasion unique d'impacter de façon significative la vie de filles et de jeunes femmes du monde entier. Les membres du Conseil contribuent à définir l'orientation stratégique de l'AMGE et à faire progresser notre mission commune grâce à leurs diverses compétences, expertise, points de vue et leur leadership. Ce poste exige du temps, du dévouement et de s'impliquer activement, mais il s'agit également d'une expérience exceptionnellement enrichissante et gratifiante, permettant de s'épanouir sur le plan personnel et professionnel et d'avoir un impact durable sur notre Mouvement mondial.

Nous invitons désormais les Organisations membres à proposer des candidatures pour le Conseil mondial. Ce livret présente le poste, les responsabilités et les qualités recherchées chez les nouvelles membres du Conseil mondial, afin de vous guider dans votre choix de candidates pour ce poste de gouvernance important. Nous vous sommes profondément reconnaissantes pour votre collaboration et pour l'attention que vous porterez à la sélection de personnes expérimentées, dévouées et passionnées, capables de contribuer au succès et à la croissance de l'AMGE.

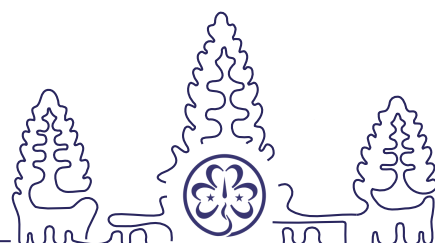
Nous sommes fières que le Conseil mondial compte actuellement deux membres de moins de 30 ans, conformément à la Motion 3 adoptée lors de la 37e Conférence mondiale. Cela témoigne de notre ferme engagement en faveur d'un leadership intergénérationnel où les jeunes femmes jouent un rôle actif et significatif dans la prise de décisions au plus haut niveau de notre Mouvement. Leurs voix, leurs points de vue et leur enthousiasme sont cruciaux pour l'avenir de l'AMGE, et nous continuons d'encourager les femmes les plus talentueuses et compétentes, de tout âge et à travers le Mouvement, à se présenter aux prochaines élections.

Le processus de nomination sera piloté par le Comité de nomination, avec l'appui de la Responsable de la gouvernance. Ce Comité est composé de six membres, une membre par région de l'AMGE et moi-même en tant que Présidente.

N'hésitez pas à contacter Nicola Lawrence, Responsable de la gouvernance, par e-mail à [governance@waggggs.org](mailto:governance@waggggs.org) ou moi-même à [anamaria.miderosgadea@waggggs.org](mailto:anamaria.miderosgadea@waggggs.org) si vous avez la moindre question.

Bien à vous dans le Guidisme et le Scoutisme féminin,

Ana Maria Mideros  
Présidente du Comité de Nomination  
Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses



# PARTIE A: INFORMATIONS SUR LE CONSEIL MONDIAL

## À PROPOS DU CONSEIL MONDIAL

Le Conseil mondial de l'AMGE (Conseil d'administration) est l'organe directeur de l'AMGE et est chargé d'assurer la direction effective de l'organisation. Il est responsable en dernier ressort de l'organisation, supervise ses activités et définit sa mission et ses orientations futures. Le Conseil est également collectivement responsable du respect des exigences légales et réglementaires britanniques applicables.

Le Conseil mondial compte dix-sept membres, à savoir :

- douze Administratrices élues; et
- cinq Présidentes régionales

Les douze Administratrices élues sont élues lors de la Conférence mondiale par les Organisations membres titulaires, à partir d'une liste de candidates proposées par ces dernières. Dans la mesure du possible, elles doivent inclure au moins deux femmes âgées de moins de 30 ans au moment de l'élection.

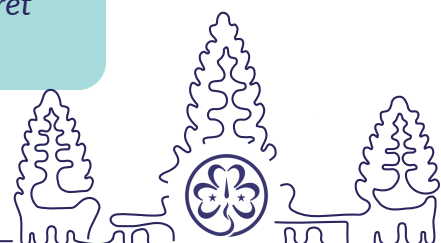
Les cinq Présidentes régionales, qui sont aussi les présidentes des Comités régionaux, sont élues par leur Comité régional respectif parmi les membres de celui-ci. Elles deviennent automatiquement membres du Conseil mondial de l'AMGE dès leur élection en tant que Présidente régionale.

Les dix-sept membres du Conseil mondial sont toutes mandataires de l'AMGE. Bien que leur mode d'élection au Conseil diffère de celui des douze Administratrices élues, les Présidentes régionales sont également mandataires de l'AMGE, au même titre que toutes les autres membres, et assument les mêmes responsabilités et devoirs envers l'organisation. Elles apportent un point de vue et un contexte régional précieux, mais doivent toujours, au sein du Conseil mondial, agir dans le meilleur intérêt de l'AMGE et de ses membres dans leur ensemble.



### Qu'est-ce qu'une administratrice?

*Une administratrice est une bénévole légalement responsable d'une association caritative. Elle ou il prend des décisions importantes, supervise les ressources, veille à ce que l'association respecte la loi et agit dans son meilleur intérêt tout en l'aidant à réaliser sa mission.*



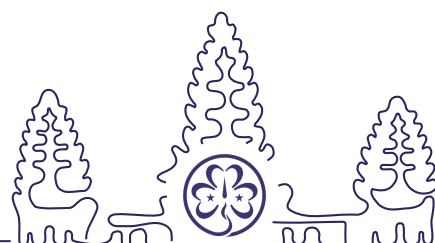
# PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE WAGGGS


Dans le cadre de l'examen du dispositif de gouvernance qui a eu lieu en 2025, nous avons défini les principes fondamentaux suivants. Ces principes orientent non seulement la structure et le fonctionnement généraux de l'AMGE, mais guident aussi la nomination et la sélection des membres du Conseil mondial.

Nous veillons à ce que les décisions de gouvernance soient guidées par la **Mission, la vision et les objectifs stratégiques de l'AMGE**, avec une attention particulière portée sur la durabilité à long terme, l'impact collectif et l'utilisation des données et statistiques dans la prise de décision. Le Conseil mondial doit se concentrer sur la supervision stratégique plutôt que sur les tâches opérationnelles.

Nous sommes convaincues que le leadership devrait inclure **des personnes de tous âges**, dans un esprit de responsabilité partagée entre les générations. Nous nous engageons à ce que les jeunes femmes de moins de 30 ans soient écoutées et influencent la prise de décision à tous les niveaux. Leurs points de vue sont essentiels pour façonner l'avenir de notre Mouvement, et nous créons activement des opportunités pour qu'elles puissent diriger, influencer et contribuer aux côtés de leaders de toutes les générations.

Nous utilisons notre **structure régionale** pour identifier et mettre en œuvre les objectifs stratégiques du Mouvement. Notre approche cherche à renforcer la collaboration aux niveaux mondial, régional et national (Organisations membres). Nous partageons les bonnes pratiques, favorisons l'entraide et collaborons de manière constructive avec les partenaires externes lorsque cela apporte une valeur ajoutée.





Notre Conseil est **compétent, responsable et inclusif**. Sa taille, sa composition et les compétences et l'expérience de ses membres permettent d'assurer une gouvernance efficace en tant qu'association caritative basée au Royaume-Uni, aux côtés de comités spécialisés.

Nous veillons à ce que notre Conseil reflète la riche diversité de notre Mouvement mondial, avec un état d'esprit international et des expériences et des points de vue variés permettant d'améliorer la prise de décision et le leadership. Les postes et les responsabilités sont clairement définies à tous les niveaux de gouvernance de l'AMGE.

Communiquer en temps opportun, de façon ouverte et transparente renforce la confiance et favorise une collaboration efficace.

En promouvant une culture du respect et de l'inclusion et en levant activement les obstacles à la participation, nous permettons des échanges constructifs et des décisions réfléchies et souples, qui tirent profit de la diversité des points de vue.

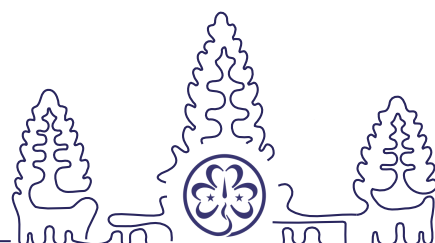
**Nous évaluons et améliorons régulièrement nos méthodes de travail afin de rester agiles et réactifs.** Le Conseil examine régulièrement sa performance et son efficacité, et fait appel au feedback et aux évaluations pour renforcer sa gouvernance et sa prise de décision.

Des mandats définis et un plan de rotation structuré favorisent cette démarche en apportant de nouvelles perspectives tout en préservant un certain niveau d'expérience.

Cet équilibre permet au Conseil de rester dynamique, tourné vers l'avenir et apte à répondre à l'évolution des besoins.

Nous assurons une gouvernance efficace au meilleur coût possible, afin que le maximum de ressources soit investi dans la mise en œuvre de notre offre de valeur pour nos membres.

En alignant notre processus de nomination sur ces principes, nous nous assurons que le Conseil soit composé de personnes possédant les compétences, l'expérience et les qualités personnelles nécessaires à une gouvernance efficace. Cette approche contribue à la mise en place d'un Conseil équilibré, responsable et divers, capable de diriger l'AMGE conformément à sa Mission et aux priorités de Boussole 2032.



# MISSION ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MONDIAL

Siéger au Conseil mondial est un poste bénévole, assumé par des personnes qui s'engagent à faire progresser la mission de l'AMGE et qui possèdent les compétences, l'expérience et les qualités personnelles nécessaires pour contribuer à la gestion stratégique de cette organisation mondiale complexe.

La mission principale du Conseil mondial est la gouvernance : il assure une supervision stratégique de haut niveau et veille à ce que l'AMGE respecte ses obligations légales, comptables et de reporting. Les membres du Conseil sont encouragés à poser des questions afin de bien comprendre les enjeux clés et de disposer des informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Le Conseil mondial a délégué la gestion opérationnelle, la direction et l'administration de l'organisation à la Directrice générale. Bien que les membres du Conseil mondial soient tenues informées des activités de l'organisation, leur poste demeure stratégique et non opérationnel. Elles ne gèrent pas les activités quotidiennes, se concentrant à la place sur l'orientation générale de l'organisation.

## Obligations légales des Mandataires

L'AMGE est une organisation caritative déclarée, réglementée par la Commission des œuvres de bienfaisance pour l'Angleterre et le Pays de Galles. La Commission des organismes de bienfaisance fournit des orientations sur les devoirs et responsabilités juridiques des mandataires d'organismes de bienfaisance, qui sont résumés en six domaines clés :



### S'assurer que votre organisme de bienfaisance remplit ses objectifs dans l'intérêt public

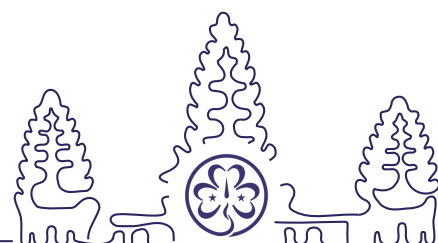
Cela implique de comprendre :

- Ce que votre organisme de bienfaisance peut et ne peut pas faire dans le cadre de ses objectifs.
- Comment votre organisme de bienfaisance remplit ses objectifs et fournit des services d'intérêt public.
- L'impact réel de votre organisation caritative.

## Respecter les statuts de votre organisme de bienfaisance et la loi

Cela signifie:

- Se familiariser avec les statuts de votre organisation (à l'AMGE, nos Statuts et Règlement additionnel).
- Rester à jour concernant le dépôt des comptes, les déclarations et toute modification des informations d'enregistrement de votre organisme de bienfaisance.
- Prendre connaissance des autres lois qui s'appliquent à votre organisme de bienfaisance.
- Vous n'avez pas besoin d'expertise juridique, mais vous devez prendre des mesures raisonnables pour comprendre la loi et vous assurer que votre organisme de bienfaisance s'y conforme.





## Agir dans le meilleur intérêt de votre organisme de bienfaisance

Cela signifie:

- Prendre des décisions réfléchies et éclairées.
- Identifier et gérer les conflits d'intérêts.
- Être prêt(e) à poser des questions et à contester lorsque cela est nécessaire.
- Respecter les décisions de la majorité.
- Ne pas préserver l'œuvre caritative pour son simple intérêt à elle ou pour servir des intérêts personnels.

## S'assurer que votre organisme de bienfaisance rende des comptes

Cela signifie:

- Respecter les obligations légales en matière de comptabilité et de rapports.
- Démontrer que votre organisme de bienfaisance respecte la loi et fonctionne efficacement.
- Rendre des comptes aux membres et autres personnes ayant un intérêt dans l'organisme de bienfaisance.
- Veiller à ce que le personnel et les bénévoles rendent des comptes au conseil d'administration.
- Considérer que rendre des comptes est une opportunité, et non un fardeau.



## Gérer les ressources de votre organisme de bienfaisance de manière responsable

Cela signifie:

- Gérer les risques et protéger les actifs, la réputation et le personnel de l'organisme de bienfaisance.
- Obtenir les ressources dont votre organisme de bienfaisance a besoin.
- Mettre en place et respecter les contrôles et procédures appropriés.
- Superviser les terrains et les bâtiments de l'association caritative.
- Être responsable envers le personnel et les bénévoles.

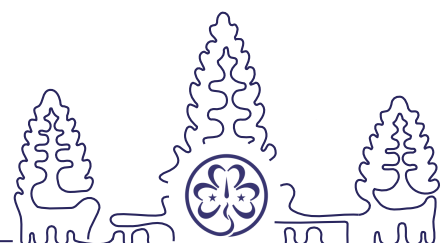
## Agir avec prudence et compétence

Cela signifie:

- Mettre à profit ses compétences et son expérience pour prendre des décisions éclairées.
- Savoir quand demander conseil.
- Se préparer minutieusement aux réunions.
- Obtenir les informations dont vous avez besoin, y compris les rapports financiers et de gestion.
- Être prêt(e) à réagir en cas de problème.



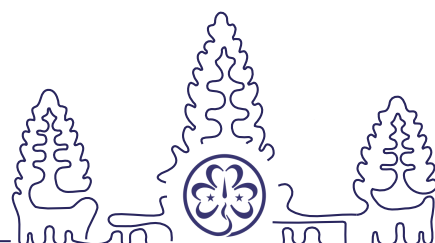
Source: Charity Commission, ["The Essential Trustee: 6 main duties"](#)





# FICHE DE POSTE DES MEMBRES DU CONSEIL MONDIAL

1. S'assurer que l'AMGE se conforme à ses Statuts et Règlements additionnels, au droit des organismes de bienfaisance du Royaume-Uni et à toutes les autres législations et réglementations relatives.
2. Veiller à ce que l'AMGE se concentre sur ses objectifs tels que définis dans ses Statuts et Règlements additionnels, en consacrant ses ressources exclusivement à la réalisation de ces objectifs.
3. Contribuer à la mission du Conseil mondial dans la définition de l'orientation stratégique et de la politique générale.
4. Contribuer à définir les objectifs et les cibles et à évaluer la performance par rapport à ces derniers.
5. Tenir compte des intérêts du Mouvement des Guides et des Éclaireuses dans son ensemble, et prendre des décisions en tout temps dans le meilleur intérêt de l'AMGE.
6. Examiner régulièrement la mise en œuvre de la stratégie, en tenant compte des changements de l'environnement externe et en s'adaptant selon les besoins.
7. Assumer les fonctions et les devoirs du Conseil mondial tels que définis à l'article 13 des Statuts et Règlements additionnels.
8. Participer aux réunions du Conseil mondial (en personne et en ligne) et à la Conférence mondiale triennale, en se préparant avec soin et en participant pleinement afin de contribuer efficacement aux discussions et aux décisions.
9. Participer aux évaluations régulières de la performance du Conseil mondial et réfléchir à ses propres contributions afin d'améliorer l'efficacité individuelle et collective.
10. Défendre et promouvoir les valeurs de l'AMGE et préserver sa réputation.
11. Assurer la stabilité financière, superviser la bonne gestion des fonds, gérer et protéger les biens de l'AMGE.
12. Définir l'appétit pour le risque et la politique organisationnelle, tant au niveau stratégique qu'organisationnel, examiner le registre des risques et s'assurer que des mesures de réduction de risques sont mises en place.
13. Nommer le ou la Directrice générale et assurer le suivi de sa performance.
14. Effectuer des visites et des missions de voyage selon les besoins ; les déplacements sont occasionnels et ne constituent pas une attente régulière.
15. Représenter l'AMGE lors d'événements externes, selon les besoins.
16. Mettre à profit ses compétences, ses connaissances et son expérience pour aider le Conseil à prendre des décisions éclairées, notamment par l'examen de propositions, la discussion, l'apport de conseils sur des initiatives et une expertise spécialisée.
17. Définir le mandat des comités permanents et des groupes de travail du Conseil mondial.
18. Ratifier les nominations aux comités permanents et aux groupes de travail.
19. Appuyer l'AMGE dans l'établissement et le maintien de relations solides et efficaces avec ses Organisations membres, ses partenaires et ses donateurs.
20. Être prête à servir :
  - a. Au sein d'un comité permanent ou d'un groupe de travail.
  - b. En tant que Présidente d'un comité permanent ou d'un groupe de travail.
  - c. Au sein d'un groupe de travail créé pour accomplir une tâche spécifique pendant ou entre les réunions du Conseil.





21. Répondre rapidement à toute correspondance et tenir le Bureau mondial informé de vos coordonnées et des dispositions prises en cas d'absence.
22. Signer et respecter un Mandat, comprenant le Code de conduite, la Déclaration de conflit d'intérêts, les Accords de protection de l'enfance, de protection des données et de confidentialité, lors de l'élection et annuellement par la suite.
23. Maintenir la confidentialité de toutes les informations relatives au Conseil, aux groupes et aux comités jusqu'à leur publication officielle.
24. Montrer l'exemple en matière de comportements bénévoles positifs et efficaces et veiller à ce que les valeurs de l'AMGE soient au cœur de toutes les prises de décision.

## **ATTENTES VIS-A-VIS DES MEMBRES DU CONSEIL MONDIAL**

Les membres du Conseil mondial sont tenus de respecter les valeurs organisationnelles et les politiques de l'AMGE, notamment le Code de conduite, la Politique en matière de conflits d'intérêts, la Politique de protection des personnes vulnérables, la Politique de protection des données, la Gestion des bénévoles et la Déclaration de confidentialité.

Tous les membres du Conseil mondial sont tenus de traiter rapidement toute la correspondance, les questions urgentes pouvant nécessiter une réponse dans les 48 heures. Les membres du Conseil mondial doivent tenir le président et le responsable de la gouvernance informés de leurs coordonnées exactes ou signaler tout problème rencontré avec les systèmes numériques de l'AMGE et les empêchant d'accéder à l'information.

Les membres du Conseil mondial doivent s'efforcer d'être accessibles, flexibles et réactifs, notamment lors des périodes de forte activité. Il leur incombe de se tenir informés des travaux du Conseil, notamment en consultant les ressources, en lisant les courriels et les documents de référence, et en demandant des précisions si nécessaire, afin de prendre des décisions éclairées et de respecter les échéances.

Le nombre d'heures que chaque membre du Conseil mondial consacre à son rôle varie selon ce rôle et/ou sa participation à un comité ou un groupe de travail. Il est prévu que ce rôle implique un minimum de 10 heures par mois.

## **MODES DE TRAVAIL DU CONSEIL MONDIAL**

Le Conseil mondial se réunit au moins cinq fois par an. Les réunions se tiennent généralement sur Zoom, mais, si les ressources le permettent, au moins une réunion en présentiel est organisée chaque année. Vers la fin de chaque année, le Conseil fixe les dates des réunions pour l'année suivante et des invitations sont envoyées pour les bloquer.

Entre les réunions, la communication et les échanges se font par courriel, WhatsApp et Zoom/Teams.

Une formation d'intégration complète est proposée à tous les membres du Conseil mondial après leur élection.





## Conflits d'intérêts

Un membre du Conseil mondial ne peut occuper de poste important au sein de son organisation membre une fois élu. Cela signifie qu'il ne peut être président, commissaire en chef, membre du conseil national, commissaire international, ni exercer aucune autre fonction importante ou décisionnelle au sein de son organisation membre pendant son mandat au Conseil mondial.

Un membre du Conseil mondial ne peut pas non plus être un employé de l'AMGE ou d'une organisation membre, ni entreprendre des activités de conseil rémunérées ou un travail contractuel pour celles-ci pendant qu'il est membre du Conseil mondial.

Une personne occupant l'un de ces postes peut toujours être nommée et élue, mais il lui sera demandé de renoncer à ce poste dans les six mois suivant son élection au Conseil mondial.

Afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps et d'énergie à leurs responsabilités au sein du Conseil mondial, il est fortement déconseillé aux membres du Conseil mondial d'occuper d'autres fonctions au sein de l'AMGE pendant leur mandat.

## IMPACT DE LA RÉVISION DE LA GOUVERNANCE

Comme les Organisations membres le savent, l'AMGE a mené une révision de son processus de gouvernance tout au long de l'année 2025. Plus d'informations à propos de ce travail sont disponibles sur [Campfire](#).

Lors de la 39<sup>ème</sup> Conférence mondiale en 2026, le Conseil mondial présentera des propositions concernant :

- la taille du Conseil mondial, et
- la durée du mandat des Administratrices élues.

Si ces propositions sont approuvées, elles pourraient avoir une incidence sur l'élection des nouvelles membres du Conseil mondial lors de la Conférence. Nous comprenons que cela puisse engendrer une certaine incertitude chez les candidates potentielles et les Organisations membres, et nous tenons à clarifier cela dès maintenant. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des conséquences possibles de ces changements proposés.

### Modification possible de la durée du mandat :

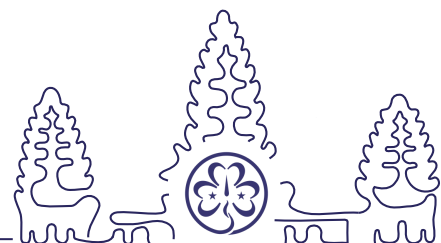
Les Organisations membres seront invitées à examiner la possibilité de modifier la durée du mandat des Administratrices élues, en la faisant passer d'un mandat unique de six ans à un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Si cette proposition est approuvée, elle s'appliquera immédiatement aux personnes élues en 2026. Les candidates pourraient donc être élues pour :

- un mandat de six ans, ou
- un mandat de trois ans (2026-2029) avec la possibilité de se représenter pour 2029-2032.

### Modification possible de la taille du Conseil mondial :

Si les Organisations membres approuvent une modification de la taille du Conseil, moins de six membres pourraient être élues en 2026. Par exemple, il pourrait y avoir une année de transition durant laquelle seules quatre nouvelles membres seraient élues en 2026 au lieu de six.

Ces propositions seront soumises au vote lors de la Conférence la veille de l'élection des membres du Conseil mondial, afin que toutes les candidates sachent exactement pour quel mandat elles se présentent et combien de postes sont à pourvoir.



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ce que signifie être membre du Conseil mondial (administratrice), veuillez cliquer sur les liens ci-dessous :

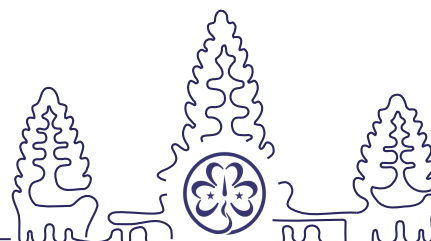
[Statuts et règlement intérieur de l'AMGE](#)



[Informations relatives à la Commission sur les organismes caritatifs](#)



[Code de gouvernance des organismes caritatifs](#)

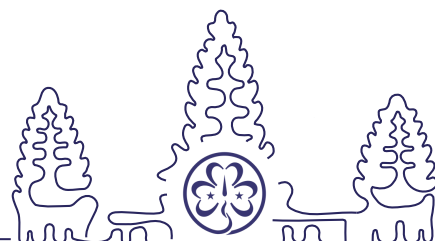
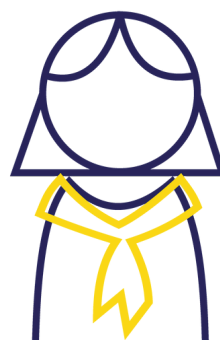


# PARTIE B: INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION

## MEMBRES SORTANTES DU CONSEIL MONDIAL

Lors de la 39<sup>ème</sup> Conférence mondiale de juin 2026, six membres du Conseil mondial achèveront leur mandat et quitteront le Conseil mondial :

Nom	Élue	Fin de mandat
Jess Bond (Royaume-Uni)	2021	2026
Fiona Bradley (Nouvelle-Zélande)	2021	2026
Chamathya Fernando (Sri Lanka)	2021	2026
Candela Gonzalez (Argentine)	2021	2026
Debra Nakatomi (États-Unis)	2021	2026
Christiane Rouhana (Liban)	2021	2026



## MEMBRES ACTUELLES DU CONSEIL MONDIAL

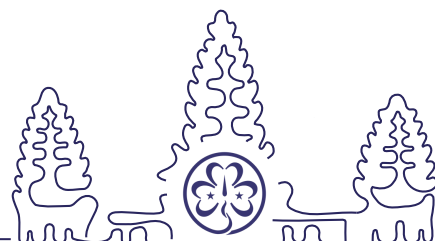
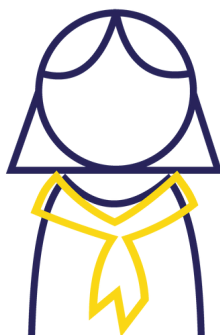
Les nouvelles membres du Conseil mondial seront élues lors de la 39<sup>ème</sup> Conférence mondiale en juin 2026. Elles rejoindront les onze membres actuelles du Conseil mondial.

Les membres suivantes du Conseil ont été élues lors de la 38<sup>ème</sup> Conférence mondiale en 2023, avec une fin de mandat prévue en 2029 :

Nom	Élue	Fin de mandat
Monika Dreik (Pologne)	2023	2029
Fiona Lejosne (France)	2023	2029
Helga Mutasingwa (Tanzanie)	2023	2029
Josephine Mwangi (Kenya)	2023	2029
Signe Obel (Danemark), moins de 30 ans	2023	2029
Sharrada Segeran (Malaisie), moins de 30 ans	2023	2029

Les membres du Conseil suivantes ont été élues Présidentes régionales en 2025 et quitteront le Conseil mondial en 2028 :

Nom	Region	Élue	Fin de mandat
Elizabeth Chatuwa (Malawi)	Présidente régionale, Afrique	2025	2028
Ghofrane Ben Hamed (Tunisie)	Présidente régionale, Arabe	2025	2028
Niumaath Shafeeg (Maldives)	Présidente régionale, Asie-Pacifique	2025	2028
Caroline Brown (Royaume-Uni)	Présidente régionale, Europe	2025	2028
Marina De Matthey Derosa (Argentine)	Présidente régionale, Hémisphère Occidental	2025	2028





# QUALIFICATIONS REQUISES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MONDIAL

Cette fiche de qualifications requises pour le Conseil mondial garantit que l'AMGE réunit des personnes possédant les compétences, l'expérience, l'attitude et la passion nécessaires pour guider efficacement l'organisation. En combinant expertise dans des domaines tels que la gouvernance, les finances et la communication et un fort engagement envers notre mission, les membres du Conseil assurent une meilleure responsabilité, soutiennent la croissance et le développement stratégiques et contribuent à étendre l'influence mondiale de l'AMGE.

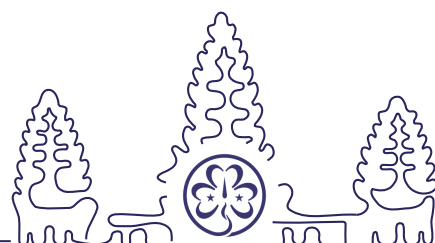
Le profil de compétences ci-dessous décrit les compétences, l'expérience et les qualités personnelles essentielles attendues de toutes les membres du Conseil mondial, ainsi que les expertises et compétences supplémentaires souhaitables pour l'ensemble du Conseil. Bien que chaque membre ne soit pas tenue d'être experte dans tous les domaines, le Conseil doit posséder collectivement l'ensemble des compétences nécessaires pour gouverner efficacement et faire progresser la mission de l'AMGE.

Les personnes ne doivent pas être disqualifiées pour siéger en tant que mandataire d'une organisation caritative basée au Royaume-Uni. Plus d'informations sont disponibles ici : [\[Disqualification automatique des administrateurs\]](#).

## Compétences, expérience et qualités personnelles essentielles

### Qualités personnelles

- Membre d'une Organisation membre de l'AMGE.
- Avoir plus de 16 ans
- Engagée en faveur de la mission de l'AMGE et motivée à l'idée de façonner l'avenir de l'organisation.
- Valeurs et comportements conformes aux valeurs fondamentales de l'AMGE et au Code de conduite de l'AMGE.
- Sait travailler en équipe et donner des points de vue indépendants.
- Volonté de s'engager dans un apprentissage et un développement continu.
- Capable de s'engager en termes de temps et d'efforts pour préparer et participer aux réunions du Conseil et des comités (en moyenne 10 heures par mois ; davantage si vous participez à des comités ou à des groupes de travail).
- Engagement à mettre en pratique le Modèle de leadership de l'AMGE.
- Adaptable et ouverte à de nouvelles idées, opportunités et méthodes de travail.





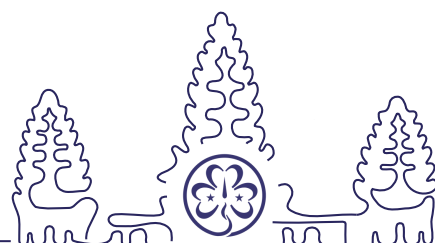
### **Compétences, expertise et expérience :**

- Bonne compréhension et acceptation des devoirs et responsabilités légales des membres du Conseil mondial.
- Expérience en finance d'entreprise et en gestion budgétaire.
- Comprendre et pouvoir expliquer la mission, le modèle de leadership et l'approche éducative de l'AMGE.
- Compréhension approfondie de l'AMGE, y compris des contextes régionaux complexes et diversifiés et des structures variées des Organisations membres.
- Sensibilisation aux difficultés et aux opportunités auxquelles sont confrontées les filles et les jeunes femmes du monde entier.
- Sait réfléchir de façon critique et indépendante et poser des questions constructives.
- Sait analyser et interpréter des informations.
- Sait penser de manière critique, créative et stratégique.
- Sait écouter, apprendre des autres et apprécier des points de vue divers.
- Sensibilité culturelle et expérience de travail dans un contexte mondial et multiculturel.
- Pouvoir représenter l'AMGE de manière positive et professionnelle, tant en interne qu'en externe.
- Maîtrise de l'anglais pour la communication orale et écrite.
- À l'aise avec les outils technologiques de communication et de collaboration, notamment le courrier électronique, WhatsApp et les plateformes de visioconférence (Zoom, Teams).

### **Expertise, compétences et expérience souhaitables**

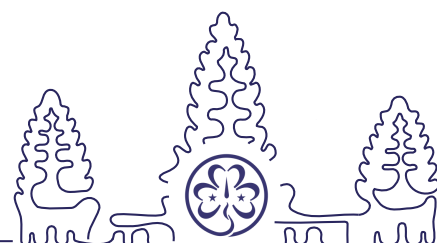
Il est souhaitable que les membres du Conseil mondial possèdent une expertise, des connaissances ou une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Gestion financière, comptabilité et/ou gestion des risques
- Mobilisation des ressources (y compris le développement des fonds)
- Expérience en matière de stratégie, de gouvernance et au sein de conseils d'administration/comités
- Expertise juridique et élaboration de politiques
- Marketing, communication et réseaux sociaux
- Apprentissage et développement, y compris l'éducation non formelle
- Développement, structure et systèmes organisationnels,
- Stratégie technologique, transformation numérique et IA
- Recherche et développement
- Analyse, suivi et évaluation des données
- Relations extérieures
- Influence, plaidoyer et gestion relationnelle
- Gestion des ressources humaines (personnel et/ou bénévoles)
- Gestion de crise



Les jeunes femmes de moins de 30 ans qui répondent aux critères sont vivement encouragées à poser leur candidature pour intégrer le Conseil mondial. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du principe de gouvernance intergénérationnel et de l'engagement constant de l'AMGE à garantir aux jeunes femmes la possibilité d'exercer une fonction de leadership à tous les niveaux du Mouvement, y compris au sein du Conseil mondial. Elle fait partie intégrante de notre effort global visant à concrétiser la vision Boussole 2032, à renforcer la gouvernance et la représentation des jeunes et à leur offrir une expérience pratique dans des fonctions de leadership à fort impact.

La Présidente et le(s) Vice-présidente(s) sont élues par le Conseil mondial parmi ses membres à l'issue de l'élection du Conseil mondial lors de la Conférence mondiale. Au moment de choisir des candidates potentielles, il peut être utile que les Organisations membres prennent en compte les responsabilités supplémentaires, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour les fonctions de [Présidente et Vice-présidente\(s\) du Conseil mondial](#).



# CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPÉRIENCE DES MEMBRES ACTUELLES DU CONSEIL MONDIAL

Tout est mis en œuvre lors du processus de nomination afin de garantir une diversité de compétences et d'expériences parmi les membres du Conseil mondial. Cependant, comme tous les postes sont finalement pourvus par élection, les compétences et l'expertise collectives du Conseil ne sont pleinement connues qu'après la Conférence mondiale.

À l'issue de chaque élection, le Conseil mondial réalise un audit des compétences afin d'identifier ses points forts et les domaines à renforcer potentiellement.

## Quelles compétences et quelle expérience l'AMGE recherche-t-elle chez ses nouvelles membres du Conseil mondial ?

L'audit des compétences le plus récent (2025) montre que parmi les onze membres actuels, l'AMGE bénéficie d'une grande diversité de compétences, de connaissances et d'expériences. Cependant, des lacunes ont été constatées en matière de gestion financière, de stratégie et de gouvernance, de collecte de fonds, d'engagement des bénévoles, d'élaboration de programmes et de formation et de développement du leadership.

Pour contribuer à la réalisation des priorités stratégiques de l'AMGE au cours des trois prochaines années, le Conseil mondial recherche des candidatures de personnes possédant une solide expertise et/ou une expérience dans un ou plusieurs de ces domaines, ce qui permettra une supervision et une orientation stratégique plus complètes.

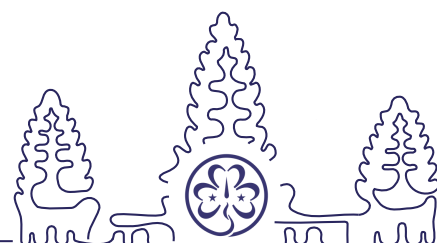
### Gestion financière, comptabilité et/ou gestion des risques

Nous recherchons des candidates capables d'apporter une vision financière stratégique afin de garantir la pérennité et la responsabilité de notre Mouvement mondial.

Une expérience en matière de gestion de budgets complexes, d'interprétation de rapports financiers, de gestion des risques et de contribution à la prise de décisions éclairées – idéalement au sein d'une association internationale ou d'une organisation à but non lucratif – serait un atout majeur.

Les candidates possédant une expertise dans ce domaine pourront être considérées pour le poste de Trésorière. Plus d'informations sur le poste de Trésorière sont disponibles ici :

[Trésorière de l'AMGE](#)



### **Mobilisation des ressources (y compris le développement des fonds)**

Nous recherchons des candidates capables d'apporter une vision stratégique afin de renforcer notre mobilisation de ressources et d'établir des partenariats significatifs qui soutiennent notre mission. Une expérience et une expertise significatives en matière de collecte de fonds, en particulier dans un contexte international, aideraient l'organisation à poursuivre le développement de l'orientation stratégique de nos activités de collecte de fonds.

Nous recherchons également des candidates ayant une expérience dans des activités plus larges de génération de revenus, notamment la vente de marchandises et la maximisation des revenus provenant de l'utilisation de bâtiments et d'autres actifs. Les candidates idéales auront une expérience dans l'élaboration de stratégies de collecte de fonds ou de génération de revenus, ainsi que dans le développement de relations externes. En tant que membres du conseil d'administration, ils contribueront au niveau stratégique à la croissance à long terme de notre organisation internationale.

### **Stratégie/Gouvernance**

Nous recherchons des candidates capables de renforcer nos cadres de gouvernance et de garantir que l'AMGE continue de fonctionner efficacement, en toute transparence et conformément à ses valeurs.

Les candidates les plus qualifiées apporteront une vision stratégique, une expérience de direction de conseil d'administration et une expertise en matière d'élaboration de politiques et de supervision d'organisations complexes – idéalement dans un contexte international ou avec des membres – ainsi qu'un esprit de collaboration et un engagement à soutenir une prise de décision éclairée et tournée vers l'avenir au sein du Conseil.

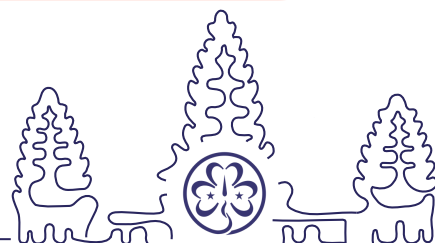
### **Communications stratégiques**

Nous recherchons des candidat(e)s capables de soutenir la communication stratégique, l'image publique et la visibilité mondiale de l'AMGE, en veillant à ce que notre voix soit claire, cohérente et alignée sur notre mission, nos valeurs et nos priorités stratégiques.

Les candidat(e)s qualifiées devront posséder une expérience en communication stratégique, en positionnement public ou en gestion de la réputation, et seront capables d'aider le Conseil à superviser les stratégies de communication visant à renforcer la visibilité et la crédibilité de l'AMGE, tout en positionnant le Mouvement comme une voix fiable et influente pour les filles et les jeunes femmes..

### **Bénévolat, programmes et développement de l'apprentissage et du leadership**

Nous recherchons des candidates possédant une expérience en matière de mobilisation bénévole, d'élaboration de programmes, de formation et de développement du leadership. Les candidates les plus prometteuses seront passionnées par la participation significative des jeunes, l'élaboration de programmes novateurs et la promotion d'un fort engagement bénévole au sein de réseaux internationaux.

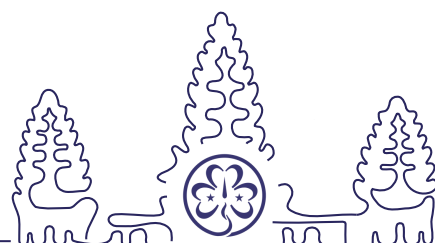


# PRATIQUE DU LEADERSHIP

Le développement du leadership est au cœur du Guidisme et du Scoutisme féminin. Dès l'instant où nous nous engageons à « faire de notre mieux », nous entamons un parcours de leadership fondé sur des valeurs qui façonnent nos points de vue et nos comportements. Nous croyons que chacun et chacune, quel que soit son âge ou son expérience, peut exercer un leadership. Chaque adulte membre du Guidisme et du Scoutisme féminin a la même responsabilité en matière de leadership : diriger en accord avec nos valeurs, en tenant compte du contexte et en encourageant les autres. Ainsi, nous contribuons à un Mouvement au sein duquel les filles peuvent être elles-mêmes, gagner en résilience et autonomie, prendre leur vie en main et construire le monde qu'elles souhaitent.

La mise en pratique du modèle de leadership de l'AMGE peut aider les responsables du Mouvement à développer les comportements nécessaires à l'exercice de cette responsabilité. Par conséquent, nous attendons des candidates au Conseil mondial qu'elles démontrent qu'elles appliquent consciemment ce modèle par leurs attitudes et leurs comportements. Le modèle de leadership de l'AMGE s'appuie sur six états d'esprit pour une pratique consciente du leadership.

Pour en savoir plus sur ce modèle, cliquez ici : [Modèle de leadership de l'AMGE](#)



# DESCRIPTION DU PROCESSUS DE NOMINATION

Nous encourageons les Organisations membres à réfléchir dès maintenant à des candidates potentielles qu'elles souhaiteraient proposer pour le Conseil mondial.

Nous vous invitons à réfléchir également à la manière dont ces candidates pourraient contribuer à renforcer les capacités du Conseil en matière de gestion financière, de stratégie et de gouvernance, ressources mobilisation, communications stratégiques, d'engagement bénévole, d'élaboration de programmes, ainsi que de formation et de développement du leadership



Nous sommes particulièrement intéressées par les candidatures de femmes talentueuses et engagées, possédant une solide expérience dans ces domaines, dont la vision et le leadership permettront au Conseil mondial de continuer à guider notre Mouvement international avec vision, responsabilité et impact.

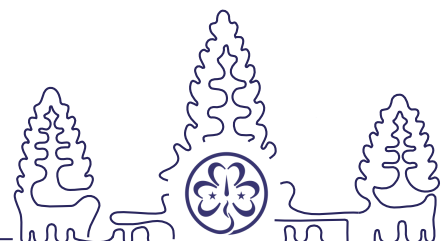
Toutes les candidates potentielles et leurs Organisations membres respectives doivent remplir un formulaire de candidature. Un lien vers ce formulaire se trouve à la fin de ce document. Vous pouvez également le trouver sur Campfire (la plateforme numérique multilingue communautaire et d'apprentissage de l'AMGE) ou le demander par e-mail à [governance@waggggs.org](mailto:governance@waggggs.org)

Les Organisations membres titulaires et les Organisations membres associées peuvent proposer des candidates à l'élection au Conseil mondial. Les candidates peuvent être issues de leur propre Organisation membre ou d'une autre Organisation membre (avec l'accord de cette dernière). Conformément à la Politique d'affiliation de l'AMGE, les membres d'Organisations membres suspendues ne peuvent être proposées.

Les Organisations membres peuvent se consulter entre elles. Lorsqu'une Organisation membre est une fédération de deux Associations ou plus, elle doit consulter ses Associations composantes avant de soumettre une candidature. Seules les Organisations membres peuvent soumettre une candidature ; les Associations composantes ne sont pas autorisées à soumettre une candidature directement.

Les candidates doivent remplir la partie A du formulaire de candidature. La Commissaire générale, la Commissaire internationale ou une ou un responsable de haut niveau équivalent (par exemple, la Présidente d'un Conseil national) au sein de l'Organisation membre qui soumet la candidature doit ensuite signer la partie B du formulaire. La partie C est le formulaire d'autorisation qui ne doit être rempli que si la candidate n'est pas membre de l'Organisation membre qui soumet sa candidature. Le formulaire de candidature peut être rempli en arabe, en anglais, en français ou en espagnol.

Les candidatures seront closes le **lundi 9 février 2026 à 23h59 UTC**. Les formulaires de candidature reçus après cette date ne seront pas pris en compte.





## MISSION DU COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination joue un rôle essentiel pour garantir que le Conseil mondial soit composé de personnes hautement qualifiées et compétentes. Il gère le processus d'évaluation des candidatures, en examinant attentivement chaque dossier par rapport au profil recherché afin de s'assurer que les candidates possèdent les compétences, l'expérience et les qualités personnelles requises pour siéger efficacement au Conseil. Le Comité assure la liaison avec les Organisations membres conformément aux Statuts et au Règlement additionnel et aux procédures de nomination établies de l'AMGE, agissant en tant qu'organe neutre qui veille à des processus rigoureux, équitables et transparents, tout en promouvant une bonne gouvernance au sein de l'organisation.

Durant la période de dépôt des candidatures, le Comité de nomination peut soumettre des noms de candidates potentielles aux Organisations membres. La décision finale quant à la nomination ou non de la personne proposée revient à l'Organisation membre.

À la clôture des candidatures, le Comité de nomination peut prendre des mesures supplémentaires (par exemple, prolonger le délai de dépôt des candidatures) si le groupe de candidates ne reflète pas adéquatement les compétences et l'expérience identifiées et priorisées par le Conseil mondial.

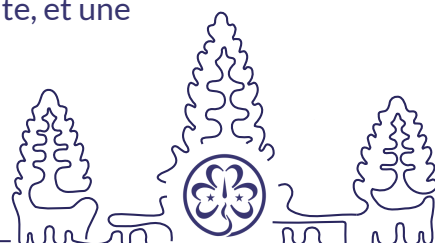
Tout au long du processus de nomination menant à l'élection lors de la Conférence mondiale, les membres du Comité de nomination se tiendront disponibles pour aider les candidates, notamment en répondant à toutes leurs questions sur le processus et/ou le poste de membre du Conseil mondial, et en leur fournissant des commentaires et des suggestions sur leur profil dans le Livret électoral avant sa diffusion aux Organisations membres.

## RESPONSABILITÉS DES ORGANISATIONS MEMBRES ET DES CANDIDATES

Les Organisations membres et les candidates sont responsables de l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de candidature, au mieux de leur connaissance. Elles doivent également informer l'AMGE de tout changement de leurs coordonnées après l'envoi du formulaire.

Toutes les candidatures seront accusées de réception par l'AMGE dans les 72 heures suivant leur réception. Si une candidate ne reçoit pas de confirmation dans ce délai, il lui incombe de contacter l'AMGE pour vérifier que sa candidature a bien été reçue.

Les candidates sont tenues de participer activement au processus de nomination et de répondre rapidement à toutes les demandes d'information et communications du Comité de nomination. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le retrait de leur candidature. Avant toute confirmation de retrait, un avertissement officiel sera adressé à la candidate, et une copie sera transmise à l'Organisation membre concernée.



# Procédure suivant la nomination

## **1** Examen des candidatures

Après la date limite, la Responsable de gouvernance transmettra tous les formulaires de candidature au Comité de nomination, qui pourra contacter directement l'Organisation membre candidate si des clarifications sont nécessaires.

## **2** Entretiens avec les candidates

Les membres du Comité de nomination contacteront directement les candidates pour discuter de leur candidature et s'assurer de l'exactitude et de la cohérence des informations fournies. Toutes les candidates seront invitées à un entretien en ligne en anglais, d'une durée d'environ une heure. Cet entretien permettra de confirmer leur éligibilité et de vérifier qu'elles possèdent les compétences, l'expérience et la compréhension requises pour le poste. Il leur permettra également de poser des questions sur le processus de nomination ou sur leur poste au sein du Conseil mondial.

## **3** Vérifications des références

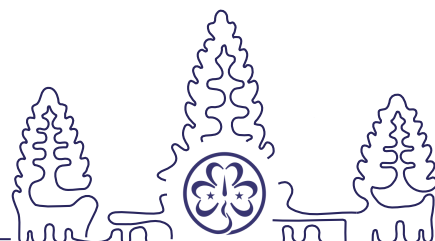
Sur le formulaire de candidature, les candidates devront fournir les coordonnées de deux référent(e)s : l'un(e) issu(e) du mouvement des Guides/Éclaireuses et l'autre d'un réseau personnel ou professionnel. Le Comité de nomination contactera ces référent(e)s afin d'obtenir des informations complémentaires sur les compétences, l'expérience et les qualités personnelles des candidates.

## **4** Possibilités d'échanger avec les membres actuelles du Conseil mondial

Les candidates auront l'occasion de s'entretenir avec un ou plusieurs membres actuels du Conseil mondial afin de mieux comprendre le rôle d'un membre du Conseil mondial.

## **5** Répondre aux préoccupations

Si le Comité de nomination a des doutes importants quant à la capacité d'une candidate à remplir efficacement les responsabilités du poste, il en discutera confidentiellement avec la candidate et/ou l'Organisation membre qui l'a proposée. Le Comité peut recommander le retrait de la candidature ou, si nécessaire, refuser de confirmer la candidate comme candidate officielle, l'empêchant ainsi de poursuivre le processus.



## 6 Confirmation de candidature

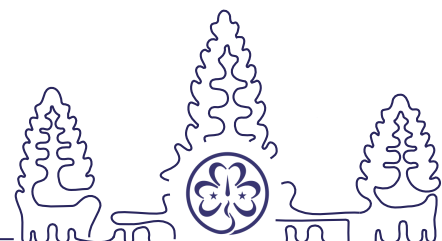
Les candidates deviennent des candidates officielles au Conseil mondial une fois qu'elles auront suivi la procédure décrite ci-dessus et que la Présidente du Comité de nomination l'aura confirmé par écrit à la candidate et à son Organisation membre.

## 7 Communication avec les Organisations membres

Les noms et les coordonnées des candidates confirmées seront communiqués à toutes les Organisations membres bien avant la Conférence mondiale, afin de laisser suffisamment de temps pour examiner chaque candidature et tenir informées les déléguées avant l'élection. Les candidates pourront commencer leur campagne une fois la liste diffusée aux Organisations membres, conformément aux [directives de campagne](#).

## 8 Soutien continu aux candidates

En amont de la Conférence, les candidates seront informées par le Comité de nomination des attentes à leur égard avant et pendant la Conférence mondiale, notamment des possibilités d'échanger avec les Organisations membres et des éventuelles présentations ou interventions requises. Des conseils pour mener campagne leur seront également fournis.

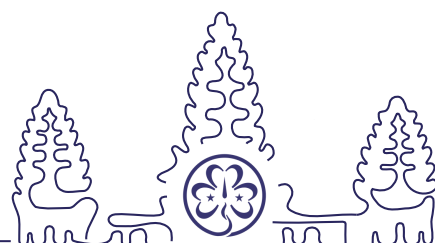


## Calendrier proposé (sujet à modification)

12 Décembre 2025	L'appel à candidatures est lancé
17 et 18 Janvier 2026	Une séance d'information à l'intention des candidates potentielles et des Organisations membres afin qu'elles en apprennent davantage sur le travail, les responsabilités et le processus de nomination du Conseil mondial, et qu'elles puissent poser toutes leurs questions.
9 Février 2026	Les candidatures se clôtureront à 23h59 (UTC).
D'ici le 13 Février 2026	La Responsable de gouvernance contactera les candidates pour convenir d'une date et d'une heure pour leur entretien.
Du 16 Février au 2 Mars 2026	Les candidates participent à un entretien en ligne avec les membres du Comité de nomination.
Tout au long des mois de Février et Mars 2026	Le Comité de nomination vérifiera les références. Préparation du Livret électoral
18 Mars 2026	Liste des candidates communiquée aux Organisations membres
15 Avril 2026	Livret électoral distribué aux Organisations membres.
Début Mai 2026	Appel pour briefer les candidates
24 Mai 2026 <i>Le 30 Mai comme date de repli si une date supplémentaire est nécessaire.</i>	Séances en ligne « Rencontrez les candidates ». L'occasion pour les représentant(e)s des Organisations membres de poser des questions aux candidates au Conseil mondial.  Conférence mondiale
16-19 Juin 2026	

## Questions

Si vous avez des questions, veuillez contacter Ana Maria Mideros, Présidente du Comité de nomination ([anamaria.miderosgadea@waggggs.org](mailto:anamaria.miderosgadea@waggggs.org)) ou Nicola Lawrence, Responsable de gouvernance ([governance@waggggs.org](mailto:governance@waggggs.org)) qui seront heureuses de s'entretenir avec vous.



# CONSEILS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

## SI VOUS ÊTES UNE ORGANISATION MEMBRE

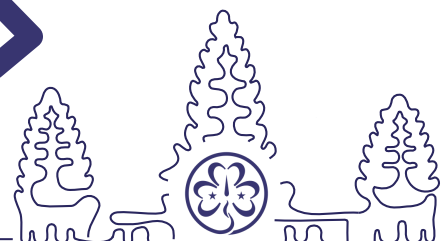
- Envoyez un exemplaire de ce dossier de candidature et du formulaire de candidature aux candidates potentielles.
- Remplissez et signez la partie B du formulaire de candidature pour la candidate que vous avez sélectionnée une fois que celle-ci aura rempli la partie A.



## SI VOUS ÊTES CANDIDATE

- Remplissez et signez la partie A du formulaire de candidature
- Veuillez envoyer votre formulaire à l'Organisation membre qui vous a proposé de postuler afin qu'elle complète la partie B. Si cette organisation n'est pas la vôtre, veuillez également lui demander de signer la partie C (formulaire d'autorisation).
- Veuillez envoyer votre formulaire dûment rempli (parties A et B, et le cas échéant la partie C) par e-mail à [governance@waggs.org](mailto:governance@waggs.org) d'ici le **lundi 9 février 2026 à 23:59 (UTC)** au plus tard. Veuillez joindre à cet e-mail une photo récente de vous (prise au cours des six derniers mois), au format JPEG, PNG ou TIF. La photo doit être au format portrait, vous montrant de face, portant votre uniforme national de Guide/Éclaireuse. Cette photo sera utilisée dans le Livret électoral.

[Lien vers le formulaire de candidature](#)





**On observe, on écoute, on agit**

# **La 39e Conférence Mondiale de l'AMGE**

**CAMBODGE 2026**